

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. ROUVIER, 1^{er} Adjoint**.

Présents : MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absents : Y. MICHEL J-F. MARY

4. CA, CG et Affection du résultat budget supplémentaire du port (Annexe 4)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant le budget Primitif de l'exercice 2019,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2019 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2019 sont définitivement closes et les crédits restés en emploi sont annulés.

Envoyé en préfecture le 22/06/2020
Reçu en préfecture le 22/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 034-213401508-20200609-DEL20_06_09_04-BF

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Armand Turpin, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe des ports arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

| EXECUTION DU BUDGET 2019 | DEPENSES | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES | 376 092,86 | 376 092,86 |
| REALISATIONS | | |
| OPERATIONS REELLES | 205 662,37 | 82 309,86 |
| OPERATIONS D'ORDRE | 70 004,49 | 188 941,88 |
| TOTAL | 275 666,86 | 271 251,74 |

| | |
|-------------------------------|------------------|
| SOLDE D'EXECUTION BRUT | -4 415,12 |
|-------------------------------|------------------|

| | |
|-----------------------|------------|
| RESULTAT REPORTE 2018 | -88 092,86 |
|-----------------------|------------|

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| RESULTAT DE CLOTURE 2019 | -92 507,98 |
|---------------------------------|-------------------|

| | | |
|-------------------|------|------|
| RESTES A REALISER | 0,00 | 0,00 |
|-------------------|------|------|

| | |
|------------------------------|------------------|
| BESOIN DE FINANCEMENT | 92 507,98 |
|------------------------------|------------------|

FONCTIONNEMENT

| EXECUTION DU BUDGET 2019 | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES | 853 114,24 | 853 114,24 |
| REALISATIONS | | |
| OPERATIONS REELLES | 573 804,43 | 733 620,46 |
| OPERATIONS D'ORDRE | 188 941,88 | 70 004,49 |
| TOTAL | 762 746,31 | 803 624,95 |

| | |
|-------------------------------|------------------|
| SOLDE D'EXECUTION BRUT | 40 878,64 |
|-------------------------------|------------------|

| | |
|-----------------------|-----------|
| RESULTAT REPORTE 2018 | 24 736,24 |
|-----------------------|-----------|

| | |
|---------------------------------|------------------|
| RESULTAT DE CLOTURE 2019 | 65 614,88 |
|---------------------------------|------------------|

| RESULTAT DE CLOTURE CUMULE | |
|-----------------------------------|-------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | -92 507,98 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 65 614,88 |
| RESULTAT DE CLOTURE CUMULE | -26 893,10 |

II – AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement (65 614,88 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat excédentaire 2018 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (recettes, chapitre 002).

Le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement (-92 507,98 €)

Ce solde d'exécution négatif est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 majoré du déficit d'investissement 2018 reporté (chapitre 001 en dépense) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2019.

Celui-ci présente un déficit d'investissement pour ce budget (dépense, chapitre 001)

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, ce qui n'est pas le cas.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, Il est proposé au Conseil municipal,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe des ports :

Section d'investissement :

| | |
|--|-------------|
| Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté » | 92 507,98 € |
| Recettes compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » | 65 614,88 € |

Aussi, le résultat cumulé 2019 présente un déficit de 26 893,10 €.

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

Par conséquent, il vous est proposé :

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe des ports tel que présenté ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLOW

ID : 034-213401508-20200609-DEL20_06_09_04-BF

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 22, Abstention 5)

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Approuve le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe des ports arrêté aux résultats ci-dessus,

Affecte le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe des ports tel que présenté ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier

